



Paris, le 11 janvier 2007

Communiqué de presse

Ne pas confondre fidélisation et éducation du patient

Les députés s'apprêtent à voter un projet d'ordonnance permettant aux firmes pharmaceutiques de mettre en place des actions d'accompagnement des patients soumis à des traitements médicamenteux. Il s'agit de légaliser et de développer des « *dispositifs individualisés (relance téléphonique, numéro vert, éducation personnalisée pour les patients, envoi d'infirmiers à domicile, etc.)* » confiés aux firmes pharmaceutiques.

La Société française de santé publique (SFSP) soutient la revue Prescrire et le Collectif « Europe et Médicament », qui demandent aux députés de refuser de voter l'habilitation du gouvernement à régir les programmes d'accompagnement des patients par les firmes, lesquels devraient être interdits comme le veut la réglementation sur la publicité pharmaceutique, dans un souci de protection de la santé publique. En effet, il est impensable de confondre observance voire fidélisation à des traitements médicamenteux et éducation du patient et par là même de rendre le malade dépendant des médicaments et de l'industrie qui les produit alors que l'éducation thérapeutique du patient vise l'acquisition de compétences en vue d'une certaine autonomie.

Le scandale du sang contaminé nous a montré les conséquences des conflits d'intérêts attachés au maintien dans une même entité de la production, la promotion et la prescription de produits thérapeutiques ; l'affaire du vioxx a confirmé ces conflits sur la promotion, prescription et surveillance dans la mise sur le marché de molécules.

L'éducation thérapeutique du patient fait partie intégrante des soins, elle doit être développée, comme le préconisent, depuis des années, de multiples experts et rapports, mais de manière indépendante des firmes pharmaceutiques, comme doit l'être la prescription de traitements.

Contact

Société française de santé publique
☎ : 03.83.44.39.17 - Fax : 03.83.44.37.76
Email : accueil@sfsp.info